



SciencesPo.

Chaire
Développement durable

anses
agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



L'expertise scientifique : dispositifs et nouveaux enjeux

COLLOQUE

Dossier du participant

18
juin 2013

Amphithéâtre Jean Moulin
13, rue de l'Université
75007 Paris

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Problématique

Depuis les crises sanitaires et environnementales des années 1980-90, l'expertise scientifique occupe une place grandissante dans le processus d'élaboration de la décision publique.

L'institutionnalisation et la professionnalisation de l'expertise scientifique, *via* notamment la création des agences de sécurité sanitaire, suffisent-elles à répondre aux attentes et exigences parfois contradictoires des décideurs ou des différents groupes d'intérêt présents dans la société ?

Malgré les progrès réalisés en matière de veille et de sécurité sanitaire, de nouvelles crises ou alertes viennent questionner l'efficacité et la crédibilité des dispositifs d'expertise et leur gouvernance. Elles entretiennent un climat de défiance potentiellement préjudiciable à l'innovation dont certains déploiements sont vivement contestés. La persistance, voire la multiplication, de controverses autour des questions de santé et d'environnement témoigne de tensions entre science académique et expertise scientifique, et de confrontations ou de juxtapositions entre des savoirs experts et des savoirs profanes qui conduisent à de véritables affrontements quant à la nature même des connaissances mobilisables, à leur mode de production, de contrôle et de validation en vue d'élaborer la prise de décision.

Face à la complexité des sujets à traiter et aux enjeux sociétaux associés, face aux incertitudes entourant les connaissances disponibles et aux exploitations dont elles font l'objet dans l'espace public, suffit-il de se prévaloir de l'autorité de la science pour arbitrer des choix difficiles ?

Des évolutions sont en cours, en matière de transparence et de prévention des conflits d'intérêt, de démocratisation de l'expertise, de protection des lanceurs d'alerte, etc. Des dispositifs innovants sont proposés tant par la communauté scientifique que par les agences en charge de l'expertise, mais aussi des associations.

Ces changements à l'œuvre participent finalement d'une réflexion plus générale :

- quelles fonctions et responsabilités allouer aux dispositifs d'expertise scientifique et à leurs acteurs, face à des soupçons récurrents de subordination à des intérêts économiques et/ou politiques ?
- quelles modalités de leur organisation et de leur gouvernance sont essentielles pour qu'ils puissent assurer ces fonctions ?

OUVERTURE

Marc MORTUREUX

Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Marc MORTUREUX a exercé des responsabilités aussi bien dans le secteur public que dans le privé : Peugeot, Technip géoproduction, Compagnie générale de géophysique, Airparif. Il a dirigé le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Il a fait partie de l'équipe dirigeante de l'Institut Pasteur de 2006 à 2008, avant de rejoindre Luc CHATEL, pour prendre la direction de son cabinet au secrétariat chargé de l'industrie et de la consommation. Il dirige l'Anses depuis 2010.

Laurence TUBIANA

Directrice de la chaire Développement durable de Sciences Po, Paris

Laurence TUBIANA est fondatrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) à Paris. Elle est également professeur et directrice de la chaire Développement durable de Sciences Po et professeur à l'université de Columbia. De 1997 à 2002, Laurence TUBIANA a été chargée de mission sur les questions d'environnement mondial et conseillère pour l'environnement auprès du premier ministre Lionel JOSPIN.

CONFÉRENCE INVITÉE

David VOGEL

Professor at the Haas school of Business and in the department of Political Science, University of California, Berkeley

David VOGEL is a professor in the Department of Political Science and the Haas School of Business at the University of California, Berkeley. His research focuses on the domestic, comparative and international dimensions of consumer and environmental regulation. His most recent book is *The Politics of Precaution: Health, Safety and Environmental Regulation in Europe and the United States* (Princeton University Press, 2012).

« Trading Places: The Politics of Risk Regulation in the European Union and the United States, 1960 – 2012 »

Between 1960 and 1990, the health, safety and environmental risk regulations of the United States were typically more stringent, innovative and risk averse than those adopted in Europe. Examples include drug approval regulations, standards for automotive emissions, including lead in petrol, pesticide standards, restrictions on food additives suspected of causing cancer, and regulations governing ozone depleting chemicals. The United States also played a leadership role in the adoption of several important international environmental agreements and treaties, most notably the Montreal Protocol.

After 1990, the rate at which the United States adopted more stringent risk regulations significantly declined. But during the same period, the European Union has approved several new consumer and environmental regulations that are more risk averse than those of the United States. These include the banning of beef and milk hormones as well as of antibiotics in animal feed, stringent labelling and approval requirements for foods containing genetically modified ingredients, restrictions on the planting of GM crops, a comprehensive strengthening of chemical regulation, restrictions on hazardous materials in electronic products, and a wide range of policies to address the risks of global climate change. Equally important, the EU has replaced the US as the major advocate of strong global environmental treaties and agreements, most notably its advocacy of the Kyoto Protocol.

What accounts for this important shift in relative regulatory stringency across the Atlantic? Three factors have been critical. First, public pressures for stronger regulatory standards have been stronger in Europe than in the United States, in part due to several highly visible regulatory policy failures in Europe. Second, in the United States, the politics of government regulation of business have become highly polarized along partisan lines. The resultant

partisan and ideological gridlock has increased the influence of conservative Republican opponents of more government controls over business. By contrast, within the European Union, Green MEPs, member states with strong green policy preferences, influential center-right politicians and important interests in the European Commission have supported a wide range of harmonized regulations that have strengthened consumer safety and environmental protection standards throughout Europe.

Third, concern among policy elites in the US about the consequences of false positive policy failures have led to requirements for stronger scientific evidence of harm before new regulations can be approved. By contrast, the EU's adoption of the precautionary principle represents an effort to avoid future false negative policy errors by providing public authorities with the ability to regulate risks that are uncertain or not yet scientifically proven. While the increased reliance on risk assessment in the United States has often made it more difficult for more stringent regulations to be adopted – and survive judicial scrutiny, the precautionary principle has given European officials more flexibility to determine when more risk averse regulations are appropriate.

This pattern of divergence shows little sign of diminishing, as evidenced by the contrasts in European and American policies toward the use of fracking to extract natural gas and the labelling of nanotechnologies. But both regulatory systems face the ongoing challenge of assessing differences among scientific expertise, especially when the conclusions of such expertise is also shaped by conflicts of interest among the parties offering it.

There is also an important contrast between these two periods. During three decades prior to 1990, many American standards played a role in strengthening many European regulations. For example, Europe followed the American lead in regulating automobile emissions, banning lead from petrol, and imposing restrictions on ozone depleting chemicals. However, the American federal government has « imported » relatively few more stringent risk regulations from Europe. The US policy response to Europe is unusual: the EU has become the global regulatory hegemon, and many of its risk regulations have been widely adopted throughout the world.

To the extent that European regulations have moved to the United States, they have done so through two mechanisms. First, some American states, most notably California, have adopted a wide range of European risk regulations, including for chemical safety, hazardous materials in electronic products, and global climate change. Second, many global firms, such as Sony, Apple, HP, Revlon, L'Oreal, have voluntarily complied with EU standards for all their global products, not just those sold in Europe. The former has ironically meant that the American « single market » has become more fragmented than that of the European Union.

TABLE RONDE

PLURALITÉ ET TRANSFORMATION DES DISPOSITIFS D'EXPERTISE

Modérateur

Georges MERCADAL

Président du Comité de dialogue radiofréquences et santé de l'Anses

Ancien élève de l'École polytechnique, Georges MERCADAL a occupé de multiples responsabilités dans le domaine de l'habitat, de la ville et du logement social. Il a terminé sa carrière comme vice-président de ce qui est aujourd'hui le Conseil général de l'environnement et du développement durable, et l'a prolongée comme vice-président de la Commission nationale du débat public. Il est notamment l'auteur de « Le débat public : pour quel "développement durable" ? » paru aux Presses des Mines en 2013.

Introduction

Francis CHATEAURAYNAUD

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales – groupe de sociologie pragmatique et réflexive

Francis CHATEAURAYNAUD est sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Fondateur du groupe de sociologie pragmatique et réflexive, il mène des travaux sur les risques sanitaires, les controverses publiques et les conflits politiques. Il a notamment publié : aux éditions Métailié « Experts et faussaires » (avec C. Bessy en 1995) ; aux éditions de l'EHESS, « Les Sombres précurseurs » (avec D. Torny, en 1999) ; et aux éditions PETRA (en 2011) « Argumenter dans un champ de force : essai de balistique sociologique ».

« L'évolution des systèmes d'expertise face à la rébellion des milieux »

Depuis les crises sanitaires et environnementales des années 1990, les systèmes d'expertise ont considérablement évolué. La mise en place des agences a contribué à déplacer les rapports de force et de légitimité liés aux processus critiques qui sous-tendent l'existence

politique des risques collectifs, en particulier autour des usages du principe de précaution et des formes de gouvernement des incertitudes scientifiques. Cependant, de nombreux points de tension et de controverse ont été rendus manifestes au fil de crises et d'affaires dont la liste n'a cessé de s'allonger. Qu'il s'agisse de la prise en compte des alertes, des rapports entre science, expertise et décision, de la gestion des conflits d'intérêt ou de l'organisation des relations entre expertises officielles et formes de participation des publics, il est toujours difficile d'élaborer des espaces de raisonnement commun sur des dossiers caractérisés par une hétérogénéité des porteurs d'intérêts et de représentations.

En s'appuyant sur une vaste collection de cas, allant de l'amiante aux nanotechnologies, du nucléaire aux gaz de schiste, de la pollution atmosphérique au changement climatique, des OGM aux perturbateurs endocriniens, on peut proposer un cadre d'analyse sociologique renouvelé des processus d'expertise. Une attention particulière doit être accordée aux logiques d'enquête et aux formes de mobilisation qui définissent la trajectoire des différents problèmes publics, de plus en plus marqués par une forme de « rébellion des milieux », à travers laquelle les procédés dominants d'évaluation des risques se trouvent contestés. Le mot d'ordre d' « ouverture à la société » comme la quête de justesse procédurale n'épuisent pas les conflits qui naissent de définitions concurrentes des enjeux sanitaires, environnementaux ou technologiques. A travers le jeu des controverses contemporaines, on observe l'expression de conflits irréductibles, qui se cristallisent aux points d'articulation, ou de friction, des visées ontologiques, épistémiques et axiologiques portées par les acteurs mobilisés. Pour saisir les contraintes qui pèsent sur la production d'une factualité partagée, nécessaire pour clore les controverses, la sociologie invite à prendre au sérieux les formes de critique radicale des systèmes d'expertise.

Biographies des intervenants de la table ronde

Yves BAMBERGER

Conseiller scientifique du président d'Électricité de France, membre de l'Académie des technologies

Yves BAMBERGER commence sa carrière dans la recherche en mécanique des structures au laboratoire central des Ponts en Chaussées avant d'entrer à EDF. Par ses missions successives à EDF, il a été acteur du développement du calcul scientifique et de celui des technologies de l'information au service des métiers. Yves BAMBERGER est actuellement conseiller scientifique du président d'EDF après huit ans comme directeur d'EDF R et D. En parallèle, il enseigne à l'école nationale des Ponts et Chaussées et à l'école Polytechnique.

Bertrand PANCHER

Député de la Meuse. Président de l'association Décider ensemble

Ancien maire de Bar-le-Duc et président du Conseil général de la Meuse, Bertrand PANCHER entre au cabinet du Ministre de l'écologie en 2003 pour s'occuper du développement du débat public et de la démocratie participative. En 2005, il crée Décider ensemble. Elu député de la Meuse en 2007, il participe aux travaux préparatoires du Grenelle de l'environnement. Il est co-rapporteur du projet de loi « Grenelle II » et auteur du rapport « La Concertation au service de la démocratie environnementale » remis au Président de la République. Réélu en 2012, il est aujourd'hui membre de l'UDI.

Sybille VAN DEN HOVE

Directrice de Median et professeur visitante, université autonome de Barcelone

Docteur en économie écologique, Sybille VAN DEN HOVE est directrice de la société MEDIAN, chercheuse à l'Institut des sciences et technologies de l'environnement (ICTA) à l'université autonome de Barcelone et présidente du comité scientifique de l'Agence européenne de l'environnement. Elle travaille sur les questions de gouvernance environnementale, d'interfaces science-politique, de prise de décision en situations complexes et principe de précaution et de stratégies environnementales des entreprises.

TABLE RONDE

ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ACTEURS DE L'EXPERTISE

Modérateur

Dominique GOMBERT

Directeur de l'évaluation des risques de l'Anses

Ingénieur, Dominique GOMBERT a exercé diverses responsabilités au ministère de l'environnement puis aux Nations Unies dans le domaine de la qualité de l'air et de la prévention des risques technologiques. Après 7 ans passés à la direction d'Airparif, il occupe depuis 2004 des postes de direction au sein d'établissements publics intervenant dans le champ de la sécurité sanitaire et de l'évaluation des risques liés à l'environnement. Depuis 2010, il est directeur de l'évaluation des risques de l'Anses.

Introduction

Pierre LE COZ

Président du Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Anses

Professeur des universités en philosophie et Docteur en sciences de la vie et de la santé, il participe aux travaux du CCNE en tant que vice-président jusqu'en 2012. En 2011, il devient Président du Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Anses. Il enseigne l'éthique médicale et la philosophie morale à la faculté de médecine de Marseille dont il dirige le département des sciences humaines. Ses travaux portent sur l'analyse des manières dont nous argumentons pour résoudre nos dilemmes moraux. Il a publié un « Petit traité de la décision médicale », ed. Seuil, Paris, 2007.

« La déontologie de l'expertise »

La déontologie est longtemps demeurée à la croisée des chemins, située quelque part entre la morale et le droit. On assiste actuellement à un déplacement de son centre de gravité. La déontologie se situe désormais à l'intersection de deux disciplines fondamentales de la philosophie : l'éthique et de l'épistémologie.

1. Déontologie et éthique

La déontologie s'est longtemps résumée à un catalogue de règles professionnelles qui ne demandaient rien de plus que d'être appliquées à la réalité. A la faveur de la crise de croissance qui a secoué le monde de l'expertise, elle a acquis ses lettres de noblesse. Aujourd'hui, on fait de la déontologie, on la pratique en menant une réflexion à partir de dilemmes entre une pluralité de valeurs qu'il est parfois difficile de mettre en œuvre simultanément: indépendance, impartialité, collégialité, intégrité, transparence.

A l'éthique, la déontologie emprunte sa démarche de questionnement. Comment concilier ou, à défaut, hiérarchiser nos valeurs ? Par exemple, comment faire droit à l'exigence de transparence sans déroger au respect de la vie privée ? Porté à l'absolu, le devoir d'impartialité ne risque-t-il pas de rendre irréalisable la constitution d'un groupe d'experts digne de ce nom ? Ou encore : si j'ai un devoir d'alerte, peut-on m'imputer une responsabilité pour les cas où je n'aurais pas signalé un risque qui apparaît majeur rétrospectivement ?

Depuis sa création, le Comité de déontologie de l'Anses s'est employé à apporter des réponses de principe à ce type d'interrogation, en proposant de nouvelles distinctions conceptuelles (ex. différence entre un « signalement » et une « alerte », etc.).

2. Déontologie et épistémologie

La science est une production de connaissances qui n'est pas astreinte à des nécessités pratiques. L'expertise, en revanche, doit déboucher sur des avis destinés à éclairer les décideurs publics et orienter des choix de société. Néanmoins, dans la mesure où l'expertise tire sa légitimité de la formation scientifique de ses acteurs, la culture déontologique est appelée à se nourrir des questions de l'épistémologie : comment s'élabore une vérité scientifique ? Doit-on rechercher le consensus ou au contraire expliciter ce qui fait dissensus ? Un homme de science peut-il avoir des convictions ? Faut-il faire choix de l'incertitude ?

Nous devons à Descartes de nous avoir légué en héritage l'exercice hyperbolique du doute. Ce qui est seulement vraisemblable doit être traité comme l'ennemi du vrai. Le doute délibéré est un crible qui permet de tester la prétention d'une théorie à énoncer une vérité. Descartes va même jusqu'à convoquer un « malin génie ». Ce détracteur nous rappelle qu'il faut parfois se faire l'avocat du diable pour mettre nos évidences à l'épreuve. Une place mérite de lui être accordée, provisoirement, dans les lieux d'expertise afin de dialectiser le débat scientifique.

Sur un plan plus formel, il appartient à la réflexion déontologique d'explicitier les règles qui favorisent la construction d'un avis objectif autour d'une table de discussion. Ainsi, chaque participant au débat s'interdira d'interrompre un discutant au moment où il développe des objections. Il traitera sa parole comme *a priori* aussi valable que la sienne. Il le laissera s'exprimer selon un temps de parole identique à celui qu'il s'est lui-même octroyé.

Il acceptera la critique et renoncera à sa position si un meilleur argumentaire s'est imposé au sien. Cela implique, pour un expert, de ne jamais prendre parti sans prendre les précautions oratoires d'usage (ex : « en l'état de ma réflexion, il me semble que », etc.). Ce faisant, l'expert évitera de se mettre ultérieurement en position d'avoir à se déjuger. Cela implique aussi, s'agissant des rapporteurs d'avis, de prévenir tout risque de biais cognitif en mettant trop rapidement le collectif d'experts sur la voie de la conclusion de l'étude.

Régi par ce corpus de règles de la dispute scientifique, le groupe d'experts constitue alors ce que Bachelard appelle « la communauté des travailleurs de la preuve ».

Repères bibliographiques

- Le Coz P., La question des risques potentiels dans le champ des nouvelles voies de recherches biomédicales. in : La santé face au principe de précaution. Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem (sous la dir. de D. Lecourt), PUF, Coll. Sciences et Société, Paris, 2009

- Le Coz P., « Démêler l'écheveau des décisions éthiques » in : La santé : un enjeu de société. Editions « Sciences Humaines ». Coordonné par Catherine Halpern, avril 2011 : pp.291-298.

- Le Coz P., « Le Comité consultatif national d'éthique » in : La science au présent, Encyclopédie Universalis, Paris, 2013, pp.279-280.

- Le Coz P., « Qu'est-ce que dépister ? Approche éthique et conceptuelle » In : Pédiatrie sociale ou l'enfant dans son environnement - Tome 2, 2e édition Odile Kremp: Doin Editions, Coll. « Progrès en pédiatrie », Paris 2011, pp.46-57.

- Le Coz P., « Risques et innovations en médecine » in De la gestion des risques à la maîtrise des risques, Cahiers du Cercle N.Andry, n°6, ed. Sauramps medical, Paris, 2012, pp. 187-195

Biographies des intervenants de la table ronde

Catherine BOURGAIN

Présidente de la Fondation Sciences citoyennes

Chargée de recherche en génétique humaine et statistiques à l'Inserm, Catherine BOURGAIN travaille aujourd'hui sur le repositionnement des questions scientifiques, médicales, éthiques et économiques induit par les technologies de la génomique haut débit au sein du Cermes3 (Villejuif). Elle est également présidente de la Fondation Sciences citoyennes, association engagée sur les questions de démocratisation des technosciences, y compris sur l'expertise et l'alerte. Elle est membre du comité d'éthique de l'Inserm.

Stéphane FOUCART

Journaliste, Le Monde

Stéphane FOUCART, 39 ans, est journaliste au quotidien Le Monde, chargé des sciences de l'environnement. Physicien de formation, il est ancien élève de l'université Pierre et Marie Curie, ainsi que de l'École supérieure de journaliste de Lille. Il est l'auteur de « La Fabrique du mensonge » (Denoël, 2013) et du « Populisme climatique » (Denoël, 2011).

Yves LÉVI

Professeur de santé publique, faculté de Pharmacie, université Paris Sud. Président du Comité d'experts spécialisés eaux de l'Anses

Responsable d'un groupe de recherche dans le domaine des risques sanitaires et environnementaux liés aux mélanges de micropolluants dans les eaux (UMR 8079 université Paris sud, CNRS, AgroParisTech). Expert dans les domaines de la gestion de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Président du Comité d'experts spécialisés eaux de l'Anses. Membre de l'Académie des technologies, de l'Académie nationale de pharmacie et membre correspondant de l'Académie nationale de médecine.

Gérard TOULOUSE

Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies

Physicien, ancien directeur de recherche au CNRS, Gérard TOULOUSE est membre de plusieurs Académies françaises et étrangères, et notamment membre fondateur de l'Académie des technologies (en 2000). Outre ses nombreux travaux dans le domaine de la physique théorique, il a publié plusieurs ouvrages sur l'éthique des sciences et des technologies. Il a été membre, puis président du Comité permanent sur sciences & éthique d'ALLEA (Alliance européenne des académies) entre 1999 et 2010.

TABLE RONDE

SIGNAUX FAIBLES ET GESTION DES ALERTES

Modérateur

Sébastien TREYER

Directeur des programmes de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)

Sébastien TREYER est directeur des programmes à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, docteur en gestion, il est spécialiste de la prospective pour les politiques d'environnement. Il a récemment participé à la coordination d'études prospectives sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement durable à l'échelle mondiale. Il est vice-président du conseil scientifique du bassin Seine-Normandie.

Introduction

William DAB

Médecin épidémiologiste, professeur titulaire de la chaire hygiène et sécurité au Conservatoire national des arts et métiers

William DAB est médecin, spécialiste de santé publique et épidémiologiste. Ancien directeur général de la santé (2003-2005), il est professeur au Conservatoire national des arts et métiers où il dirige l'école des sciences industrielles et des technologies de l'information. Il a notamment publié « Santé et environnement » dans la collection Que sais-je ? et, avec Danielle Salomon en 2013, « Agir face aux risques sanitaires – pour un pacte de confiance sanitaire ».

« Signaux faibles et alertes : quel traitement de l'incertitude ? »

Parmi les fonctions que doit remplir un système de sécurité sanitaire, la première est logiquement le repérage et l'analyse des signaux d'alerte, c'est-à-dire la détection des menaces pour la santé des populations. On parle de signaux faibles quand il s'agit de signaux dont l'existence même est questionnable et dont le sens n'est pas clair. Ce sont des signaux incertains.

Cependant, avant de se poser la question de savoir comment il convient de traiter ces signaux, il faut déjà s'interroger sur la manière dont sont traités ou non les signaux « forts », ceux dont l'importance et l'origine sont bien comprises. Or, malgré les progrès notables des dispositifs de surveillance sanitaire, on constate que notre pays est régulièrement en retard d'un signal. C'est le cas, par exemple, des impacts sanitaires des particules émises par les moteurs Diesel. De même en est-il des conséquences des expositions à l'amiante, au chlordécone aux Antilles françaises et aux autres substances phytosanitaires. On pourrait évoquer aussi bien l'actualité des effets secondaires des médicaments.

La question est donc moins celle des signaux dits faibles que celle des signaux tout court, c'est-à-dire des rapports entre l'évaluation des risques, leur expertise et leur gestion. Si ces rapports sont problématiques, c'est d'abord parce que notre pays n'a pas de véritable politique de sécurité sanitaire. Que comporterait une telle politique ? D'abord, une répartition claire des responsabilités, lesquelles sont dispersées, diluées au sein d'un enchevêtrement de services relevant de ministères et de collectivités multiples. Ensuite une cartographie proactive des risques, permettant leur hiérarchisation débattue. Enfin, des procédures de gestion comportant certes des normes d'actions, mais aussi des lieux de débats permettant un traitement démocratique (participatif et délibératif) des incertitudes et des intérêts contradictoires. Il s'agit d'un processus générique s'appliquant à tout signal qu'il soit fort ou faible.

Les obstacles à une telle approche sont nombreux. A commencer par l'organisation de l'Etat qui reste marqué par une tradition napoléonienne verticalisée qui s'oppose à une vision transversale et intégrative des problèmes à résoudre et qui est d'autant moins adapté que l'incertitude scientifique est forte, ce qui caractérise le paysage actuel des risques, notamment ceux qui sont liés aux expositions environnementales. Si le risque est le concept central autour duquel s'organisent les pratiques des acteurs scientifiques, techniques, industriels, administratifs, politiques, judiciaires, associatifs et médiatiques, ces différents acteurs partagent-ils une vision commune du risque ? Ce n'est pas évident et cela explique que ce domaine est un lieu permanent de crises et de controverses. Ainsi, nous sommes certes entrés dans la société du risque, mais pour l'instant c'est surtout un monde de méfiance et de peur qui se présente à nous.

La sensibilité accrue des systèmes de veille contribue au climat d'inquiétude. Si on est de mieux en mieux armé pour identifier des menaces, on a aussi des difficultés de plus en plus grandes à rassembler des preuves formelles fournissant un fondement solide pour des décisions en particulier quand la protection de la santé heurte des intérêts économiques. La science crée plus d'incertitudes donc d'inquiétudes qu'elle ne peut en résoudre. Il faut dès lors reconnaître la légitimité du débat sur les critères de choix relatifs aux risques. Vouloir s'en affranchir produit souvent un blocage social. Les questions sur les risques sanitaires et les incertitudes afférentes dans un contexte de concurrence sévère créent des conflits de définition autour de la notion de risques. La question de savoir ce qui constitue ou pas un risque sanitaire sera structurante dans les prochaines années.

Qui décidera ce qu'est un risque ? Sur quels niveaux de preuves ? Avec quelle conception de la causalité ? Et quelle vision de la responsabilité ? Sur quels critères définir des seuils de toxicité et des seuils d'acceptabilité du risque ? De grands conflits opposeront les différentes conceptions des risques et les manières de les gérer avec schématiquement d'un côté une philosophie du « laisser-faire » (une technologie est sûre jusqu'à preuve du contraire) et de l'autre côté une approche de précaution (aucune innovation n'est *a priori* inoffensive).

Il est urgent de restaurer la confiance des acteurs sociaux dans les institutions et la science. Car pour gérer les situations complexes et incertaines en tentant de sortir des décisions binaires et simplistes, la confiance est une condition nécessaire. Cet objectif suppose des principes simples et clairs centrés sur l'efficacité, la recherche du résultat et la responsabilité assumée. C'est un nouveau dialogue entre sciences, décideurs et acteurs sociaux qu'il nous faut collectivement construire pour gérer intelligemment les signaux d'alerte. Ce n'est pas une nouvelle commission chargée de traiter les alertes comme vient de la créer une récente loi qui suffira à restaurer la confiance sociale.

Biographies des intervenants de la table ronde

Gérard BAPT

Député, ancien Président de la mission d'information parlementaire sur le Médiateur, rapporteur de la proposition de loi sur le bisphénol A

Médecin Cardiologue de profession, Gérard BAPT est député socialiste de Haute-Garonne depuis 1997. A l'Assemblée nationale, comme dans ses fonctions extra-parlementaires, il s'est naturellement investi sur les questions sanitaires, qu'il s'agisse de spécialités pharmaceutiques, de parcours de soins ou de santé environnementale. Il est notamment Président du Groupe d'études santé et numérique, membre du Groupe d'études médicaments et produits de santé, Président du Conseil de surveillance du fonds CMU et Président du Groupe santé environnement du Plan national santé environnement 2.

Daniel BENAMOUZIG

Sociologue, chargé de recherche CNRS, professeur associé à Sciences Po. Centre de sociologie des organisations

Daniel BENAMOUZIG est sociologue au Centre de sociologie des organisations (CNRS-Sciences Po). Il est directeur-adjoint de l'ITMO de santé publique de l'Alliance AVIESAN et membre de la Commission d'évaluation économique et de santé publique de la Haute autorité de santé. Ses recherches portent sur la santé, l'économie et la gouvernance institutionnelle. Il est l'auteur de nombreux articles et deux ouvrages, « Economie et sociologie » (avec F. Cusin), PUF, 2004, et « La santé au miroir de l'économie : une histoire de l'économie de la santé en France », PUF, 2005.

Ronan DANTEC

Sénateur, rapporteur de la proposition de loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte

Elu sénateur de Loire-Atlantique en septembre 2011, Ronan DANTEC est vice-président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Il était rapporteur de la proposition de loi de Marie-Christine Blandin relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte, adoptée définitivement par le Sénat le 3 avril 2013.

Jean-Claude DESENCLOS

Directeur scientifique adjoint à la directrice générale. Institut de veille sanitaire

Jean-Claude DESENCLOS est médecin épidémiologiste. Il est directeur scientifique adjoint à la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire. Son centre d'intérêt principal est la contribution de l'épidémiologie à l'aide à la décision publique en matière de risques pour la santé. Habilité à diriger des recherches en épidémiologie, il est affilié à l'École doctorale recherche en santé publique (ED420) de l'université Paris Sud. Il a contribué à 187 publications indexées dans Pubmed.



LA CHAIRE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SCIENCES PO

Mission

Créée en 2003, la Chaire Développement durable de Sciences Po a conduit avec succès sa mission de développement de formation ; elle a été à l'origine de nombreux cours en premier cycle et trois masters Sciences Po intègrent actuellement le développement durable de façon importante. Le volet formation ayant été repris par l'École des affaires internationales de Sciences Po (PSIA), la Chaire s'est recentrée autour de la thématique de transition écologique, avec pour ambition d'agir comme un observatoire des changements de modes de vies, de business model et de gouvernance, et de mettre en discussion ces facteurs de transition écologique au sein des différentes organisations, secteurs, et filières.

Équipe

Laurence Tubiana, Directrice
Anne-laure Faure, Chargée de mission partenariats
Julie Cohen, Assistante événements

Conseillers

Daniel Boy, directeur de recherche au Cevipof (Sciences Po)
Claude Henry, professeur (Sciences Po)
Benoit Martimort-Asso, directeur Communication et Développement (Iddri)
Sébastien Treyer, directeur des programmes (Iddri)

Partenaires

- Anses, depuis 2006
- SNCF, depuis 2006
- Proléa, depuis 2009
- Mc Donald's France, depuis 2012

Activités

Avec l'appui de ses partenaires, des experts de l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales) et des centres de recherche de Sciences Po, la Chaire favorise le dialogue avec les différentes parties prenantes (entreprises, organisations de la société civile, collectivités locales, institutions internationales, états). Exemples de réalisations récentes :

- Débat Dr Jane Goodall / Serge Papin « Nous sommes ce que nous mangeons : quels modes alimentaires pour demain ? »
- Conférence exceptionnelle avec Janez Potočnik, Commissaire européen en charge de l'environnement : « Pour un autre modèle de consommation en Europe ? Quelle stratégie pour 2020 de l'Union Européenne ? »
- Simulation par les étudiants des négociations internationales de Copenhague et de Rio+20
- Débat entre Dr Pachauri et P. Canfin « Crises écologiques et changement climatique: une opportunité de développement ? »
- « Science & Policy Summer School » du Programme Alliance (Columbia University, Sciences Po, Polytechnique et Paris I)

Coordonnées

Tél : +33(0)1 45 49 76 90
<http://www.developpement.durable.sciences-po.fr/>



L'ANSES EN QUELQUES MOTS

Créée le 1^{er} juillet 2010, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est une instance scientifique indépendante. Son rôle central est d'évaluer les risques sanitaires pour éclairer l'action publique et ainsi de contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant notamment pour les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux.

En santé humaine, l'Anses évalue les propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments, ainsi que l'ensemble des risques auxquels l'Homme peut être exposé au travers du travail, de l'environnement et de l'alimentation. L'Agence informe les autorités compétentes, répond à leurs demandes d'expertise et les alerte en cas de crise sanitaire. L'Anses a aussi compétence dans le champ du médicament vétérinaire. Elle assure enfin l'évaluation avant mise sur le marché des pesticides et des biocides, ainsi que des produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH¹.

En couvrant ce très large champ de compétence et en abordant la santé de l'individu sous plusieurs aspects étroitement complémentaires, l'Anses a doté la France d'un modèle unique qui suscite l'intérêt de nombreux pays. Le cœur de l'action de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires en vue d'éclairer la décision publique. Cette activité repose sur la mise en œuvre d'une expertise scientifique indépendante et pluraliste au sein de collectifs d'experts, composés de scientifiques extérieurs. Cette mission centrale est nourrie par les connaissances générées par les activités de veille, de recherche et de référence également menées par l'Agence. En retour, l'évaluation des risques permet d'orienter la veille et d'identifier de nouvelles questions de recherche.

Pour mener à bien ces différentes missions, l'Agence s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche, répartis sur 18 implantations géographiques sur l'ensemble du territoire et reconnus au niveau international dans plusieurs domaines ou disciplines. Elle compte près de 1 350 agents et mobilise environ 800 experts extérieurs *via* ses collectifs d'experts. Par ailleurs, l'Anses travaille en partenariat avec de nombreux organismes extérieurs, avec lesquels elle peut conclure des conventions : agences sanitaires, autres agences et organismes exerçant des missions complémentaires, grandes institutions de recherche et laboratoires publics nationaux ou internationaux...

Ouverte sur la société civile, l'Agence travaille également en lien étroit avec les parties prenantes, qui siègent d'ailleurs à son conseil d'administration. Il s'agit en l'occurrence des représentants de l'État, des acteurs du monde associatif, professionnel et syndical, et des élus. Ceux-ci sont notamment associés à la définition du programme de travail de l'Anses et peuvent la saisir de sujets qui les préoccupent.

Plus largement, l'Agence rend systématiquement publics ses travaux, sur son site Internet, mais aussi, par l'organisation, ou la participation, à des événements scientifiques.

¹ Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.